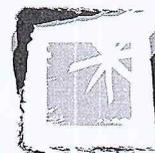


N° DEL/2024-122



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 09 décembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 2 décembre 2024

PRESENTS (33)

Délégués titulaires (31) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (2) : M. BARDOT Claude, M. LOUCHART Arnaud.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDUREAU Agnès, Mme BOUILLON Ludivine, M. COQUILLAUD Nicolas, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, Mme RIVET Murielle, M. VERBRUGGE Dominique.

Pouvoirs (7) :

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à Mme PAREL Audrey,
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. POP Ion Octavian,
M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. Jean-Claude BESSEAU,
M. DUBOIS Francis a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis,
Mme DUBOCHAUD Patricia a donné procuration à M. TRAËN William,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. DATIN Yves.

Secrétaire de séance : Mme Marie FRAYSSE.

OBJET : **Projet de convention multipartite relative au projet Rando Millevaches - Application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée 2025-2027**

M. le Président expose au Conseil le plan prévisionnel du projet Rando Millevaches pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Il rappelle que le 11 septembre 2018, à Millevaches, 14 structures se sont associées autour du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (SMAG PNRML) en signant la convention-cadre du projet Rando Millevaches dont l'objectif est la mise en place et le déploiement d'une solution numérique de gestion et de valorisation de l'offre de randonnée. La convention-cadre établissait un plan de financement prévisionnel par structure, tant en matière d'investissement que de fonctionnement pour une durée de trois ans.

La deuxième convention du projet rando Millevaches a débuté le 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 3 ans.

En 2024, le comité de pilotage a proposé de pérenniser le projet via une nouvelle convention et de poursuivre avec un chargé de mission « animation du projet Rando Millevaches » à hauteur d'un ETP pendant 3 ans.

Le comité de pilotage a décidé de poursuivre le projet et de conserver le mécanisme de répartition financière en fonction du nombre d'habitants. Pour que l'ensemble des partenaires continuent à être pleinement concernés par ce projet collectif, l'objectif de privilégier la réalisation des Projets Rando Millevaches à l'échelle du territoire du projet a été réaffirmé.

Article 2.2 Les objectifs de la poursuite du projet

La poursuite du projet Rando Millevaches répond aux objectifs suivants :

- Assurer la promotion de l'ensemble des (sous)territoires en tant que destination touristique.*
- Poursuivre et assurer la saisie d'une offre de randonnées et d'activités de pleine nature de qualité. On entend par « de qualité » une offre homogène ainsi qu'un sentier praticable, entretenu, balisé et avec des points d'intérêt notables. Le comité de pilotage s'autorise à dé-publier tout itinéraire ne respectant pas ces objectifs. Une charte éditoriale décrit les consignes de rédaction pour la saisie d'itinéraires de randonnée sous l'application opensource GEOTREK permettant la valorisation des sentiers. Ce document est l'élément fondateur pour apporter une cohésion globale à l'ensemble des contenus de Rando Millevaches. Il est impératif de respecter les consignes de rédaction et le nombre de « caractères espaces compris » (CEC) afin de ne pas créer de décalage de présentation sur le site grand public Rando Millevaches et sur les fiches PDF de chaque itinéraire.*
- Diversifier l'offre des pratiques présentes sur l'outil afin de faire de Rando Millevaches un outil promotionnel de l'offre globale d'activités de pleine nature et une véritable destination randonnée et sports de pleine nature à l'échelle nationale.*

Il est proposé de valider le plan prévisionnel du projet Rando Millevaches pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Le contenu de ce plan prévisionnel est porté à la connaissance du Conseil Communautaire pour approbation :

La clef de répartition est la suivante :

Nom du groupement	Somme de Population municipale*	Part de la population (%)
CC Briance Combade	6 054	3,90%
CC Marche et Combraille en Aquitaine	16 461	10,61%
CC Creuse Grand Sud	14 241	9,18%
CC de Noblat	12 570	8,10%
CC de Ventadour - Monédières Egletons -	12 965	8,36%
CC des Portes de Vassivière	7 360	4,74%
CC du Pays d'Uzerche	11 177	7,21%
CC Haute-Corrèze Communauté	38 954	25,11%
CC Vézère-Monédières-Millesources	8 155	5,26%
CC Creuse Sud Ouest	17 160	11,06%
CC du Pays de Lubersac-Pompadour	8 404	5,42%
Le Lonzac	1066	0,69%
Saint-Augustin	552	0,36%
TOTAL	155 119	100,00%

Le tableau de financement du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027 est le suivant :

Nom du groupement	Somme Population municipale	Part de la population (%)	Frais salariaux pour 3 ans	Frais d'actions TTC (communication, traduction, hébergement et maintenance du site) pour 3 ans	Montant supplémentaire (dépenses non anticipées) pour 3 ans	TOTAL pour 3 ans	TOTAL pour 1 an
CC Briance Combade	6 054	3,90%	3 971,69 €	2 264,41 €	585,42 €	6 821,52 €	2 273,84 €
CC Marche et Combraille en Aquitaine	16 461	10,61%	10 799,13 €	6 157,00 €	1 591,78 €	18 547,91 €	6 182,64 €
CC Creuse Grand Sud	14 241	9,18%	9 342,71 €	5 326,64 €	1 377,10 €	16 046,46 €	5 348,82 €

Nom du groupement	Somme Population municipale	Part de la population (%)	Frais salariaux pour 3 ans	Frais d'actions TTC (communication, traduction, hébergement et maintenance du site) pour 3 ans	Montant supplémentaire (dépenses non anticipées) pour 3 ans	TOTAL pour 3 ans	TOTAL pour 1 an
CC de Noblat	12 570	8,10%	8 246,47 €	4 701,63 €	1 215,52 €	14 163,61 €	4 721,20 €
CC de Ventadour - Egletons - Monédières	12 965	8,36%	8 505,60 €	4 849,37 €	1 253,71 €	14 608,69 €	4 869,56 €
CC des Portes de Vassivière	7 360	4,74%	4 828,48 €	2 752,90 €	711,71 €	8 293,09 €	2 764,36 €
CC du Pays d'Uzerche	11 177	7,21%	7 332,60 €	4 180,59 €	1 080,82 €	12 594,01 €	4 198,00 €
CC Haute-Corrèze Communauté	38 954	25,11%	25 555,52 €	14 570,18 €	3 766,85 €	43 892,54 €	14 630,85 €
CC Vézère-Monédières-Millesources	8 155	5,26%	5 350,03 €	3 050,26 €	788,59 €	9 188,88 €	3 062,96 €
CC Creuse Sud Ouest	17 160	11,06%	11 257,71 €	6 418,45 €	1 659,37 €	19 335,52 €	6 445,17 €
CC du Pays de Lubersac-Pompadour	8 404	5,42%	5 513,39 €	3 143,39 €	812,67 €	9 469,45 €	3 156,48 €
Le Lonzac	1066	0,69%	699,34 €	398,72 €	103,08 €	1 201,15 €	400,38 €
Saint-Augustin	552	0,36%	362,14 €	206,47 €	53,38 €	621,98 €	207,33 €
TOTAL participation CC et communes	155 119	100,00%	101 764,80 €	58 020,00 €	15 000,00 €	174 784,80 €	58 261,60 €
TOTAL participation PNR			25 441,20 € ¹	2 700,00 € ²		28 141,20 €	9 380,40 €
TOTAL FINAL (CC et communes + PNR)			127 206,00 €	60 720,00 €	15 000 €	202 926,00 €	67 642,00 €

¹ (soit 20% des frais salariaux à la charge du PNR)

² (soit 10% des frais de communication à la charge du PNR)

La CC VEM devra donc participer au projet à hauteur de 14 608,69 € pour 3 ans (4 869,56€ / an) à partir du 1^{er} janvier 2025.

M. Olivier VILLA ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition du plan financier pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027 ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer la convention-cadre et tout document afférent à cet objet.

POUR : 39

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 10 décembre 2024**

Le Président,



Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières

Charles FERRÉ
L'Épinette
19550

Lapleau
05 55 27 69 26

Charles FERRÉ